Le journal de l'Agence d'urbanisme, région nîmoise et alésienne

L'A'tU

Octobre 2021

Besoin d'agence ?

Lors du Conseil d'administration du 14 décembre 2021, l'agence présentera son **Programme Partenarial de Travail prévisionnel** constitué de l'ensemble des missions qui lui seront confiées pour l'année 2022.

Pour tout renseignement :
Modalités d'adhésion, expression de besoins...
Contactez l'A'U :
audrna@audrna.com / 04 66 29 02 60

www.audrna.com

Le mot du président de l'A'U

Chers adhérents,

Dans leur quotidien, élus et techniciens des collectivités doivent régulièrement faire face aux évolutions réglementaires. Bien que celles-ci visent l'amélioration de la qualité de notre cadre de vie, elles n'en simplifient pas pour autant la mise en œuvre. C'est en cela que l'agence d'urbanisme se révèle être une aide précieuse à la réflexion et à la décision. Elle propose, grâce à des collaborateurs de qualité, de compléter notre ingénierie pour définir nos propres stratégies territoriales.

A titre d'exemple et à ma demande, ***la Loi Climat et Résilience et ses objectifs portant sur le Zéro Artificialisation Nette seront l'objet des prochains clubs InterSCoT*** *qu'animera l'agence. Nous veillerons ainsi à ce que le débat nous permette, à tous, de partager la même analyse de la situation et de notre avenir.*

***Frédéric Touzellier**, Maire de Générac,*
1er Vice-président de Nîmes Métropole

Les territoires s'engagent vers de nouvelles trajectoires de développement

Depuis 20 ans, la lutte contre l'étalement urbain et la réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers constituent un des fondements de **la planification territoriale**. La perspective d'atteindre Zéro Artificialisation Nette dans les prochaines décennies positionne les documents d'urbanisme comme les principaux leviers pour agir en faveur de la sobriété foncière. Ainsi, les phases de mise en œuvre opérationnelle des objectifs des SCoT et PLU deviennent essentielles et les stratégies foncières en faveur du réinvestissement urbain de plus en plus déterminantes.

Dans le domaine de l'organisation des déplacements, les rôles des collectivités sont depuis récemment redéfinis et précisés en vue de couvrir l'ensemble du territoire. L'enjeu aujourd'hui relève donc de la bonne complémentarité entre autorités organisatrices pour répondre de façon adaptée aux besoins de la mobilité pour tous. Même si elles n'en ont pas directement la compétence, plusieurs collectivités à différentes échelles - PETR, communautés de communes et communes - s'engagent dans la définition de stratégies et d'actions visant à simplifier les déplacements au quotidien pour leurs habitants.

Dans le cadre des politiques liées à l'habitat, des démarches similaires de la part de certaines collectivités se font jour. Celles-ci élaborent de façon volontaire un Programme Local de l'Habitat, bien que non obligatoire au regard de leur nombre d'habitants, et ce, pour définir une vraie stratégie d'intervention qui recouvre l'ensemble des composantes de l'habitat. Elles deviennent légitimes pour dialoguer avec les acteurs privés et publics et peuvent ainsi traduire leurs ambitions grâce à des outils impactant directement l'accès au logement des ménages, la politique foncière, ...

Ainsi, de nouvelles trajectoires en matière d'aménagement du territoire se dessinent et l'agence d'urbanisme joue pleinement son rôle en accompagnant ses partenaires dans la définition de leurs politiques publiques.

A'U agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne

www.audrna.com

L'agence d'urbanisme, région nîmoise et alésienne est un outil local, créé et financé par les collectivités territoriales pour répondre aux besoins de ces mêmes collectivités. Structure associative, facilement mobilisable, elle mutualise moyens et connaissances pour aider ses membres adhérents dans la définition de leurs politiques publiques. Œuvrant pour la quasi-totalité des acteurs publics de l'aménagement du territoire, elle peut, par son approche partenariale, compléter efficacement l'ingénierie de ses membres dans l'ensemble des domaines relevant de l'urbanisme comme la planification, les projets urbains et de territoire, l'habitat, la mobilité, l'économie ou la ressource foncière.

La planification dans tous ses états

SCoT et Interscot, de nouvelles approches à partager

L'acte de planifier l'aménagement urbain constitue un des fondements de l'urbanisme. La planification territoriale nous renvoie aujourd'hui à l'élaboration de nombreux documents stratégiques à grandes échelles, au premier rang desquels figurent le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET) et les Schémas de cohérence territoriale (SCoT). Ils fixent les orientations et les « règles du jeu » à long terme en matière d'aménagement du territoire. Les attentes sont fortes, les champs à traiter de plus en plus diversifiés, pour assurer au bon échelon territorial la bonne intégration des politiques publiques.

Les exigences issues de **la Loi Climat et Résilience** viennent renforcer certains objectifs essentiels qui guident la planification territoriale : les enjeux de transition écologique et énergétique, la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers, un objectif à terme d'atteindre « zéro artificialisation nette », l'aménagement commercial et logistique.

Mais, si la tentation, voire l'obsession du chiffre, est grande – la calculatrice n'est-elle pas l'outil privilégié lorsque l'on parle SCoT ? – c'est bien la qualité urbaine proposée, l'intégration de nouvelles aspirations citoyennes, la capacité de construire un récit prospectif du territoire, le volontarisme politique qui permettent de passer d'un document standard à une vision stratégique. C'est dans la co-construction du projet de territoire et l'appropriation de ses orientations par les élus, les partenaires et – autant que possible – par les habitants, que la planification peut agir et organiser un développement urbain raisonné.

A l'aune de cette nouvelle loi, gageons qu'une culture commune de la planification permette de trouver les leviers nécessaires pour répondre tout à la fois, et avec efficacité, aux aspirations locales et à l'urgence climatique et écologique.

Club interSCoT

L'objectif du Zéro Artificialisation Nette, issu de la loi Climat et Résilience sera le sujet des deux prochains clubs InterScoT organisés et animés par l'agence. Ils devraient favoriser une contribution commune des 6 SCoT membres de l'agence d'ici février 2022.

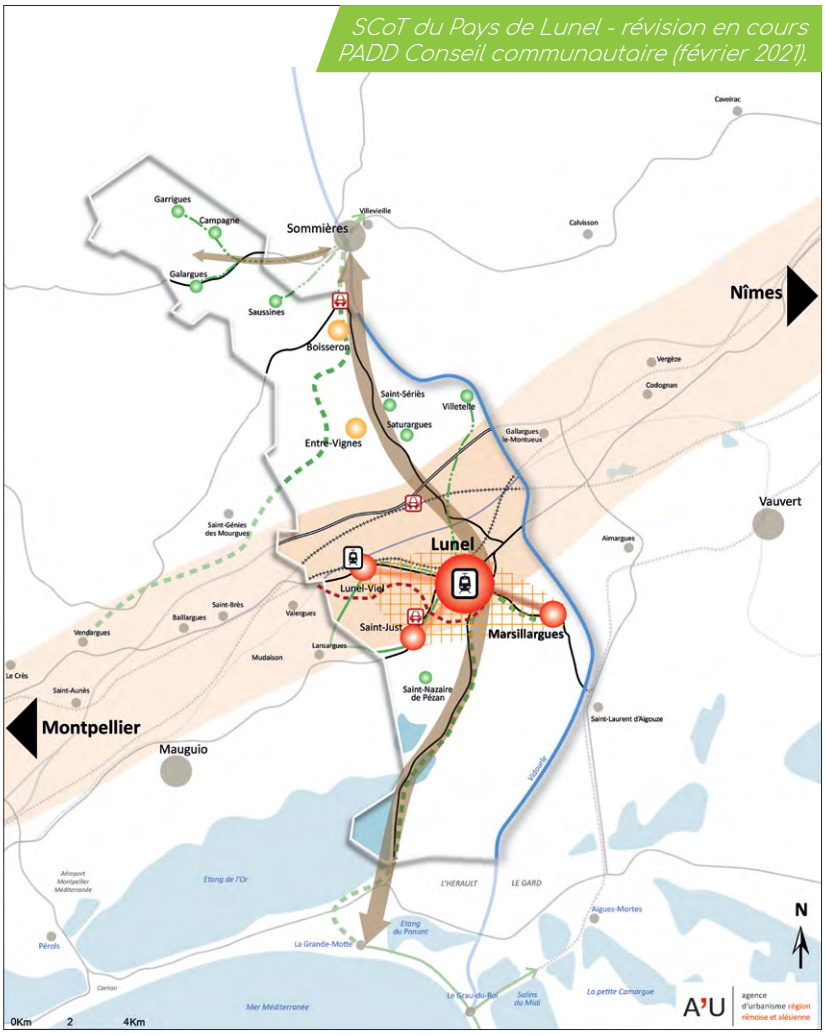

SCoT du Pays de Lunel - révision en cours PADD Conseil communautaire (février 2021).

SCoT : une fois approuvé, l'aventure continue

Mise en œuvre et suivi des SCoT

L'élaboration ou la révision d'un SCoT sont synonymes de mobilisation intense pour établir un diagnostic fin du territoire, décrypter les dynamiques à l'œuvre et apporter les éléments nécessaires à la prospective. A cette occasion, le territoire est passé à la loupe et une grande quantité de données est traitée et analysée. **Avec l'adoption du SCoT, la phase de mise en œuvre débute et la traduction des orientations et objectifs prend forme dans les documents d'urbanisme locaux.** Le SCoT Sud Gard a sollicité dans ce sens l'agence pour réaliser un guide pratique pour accompagner communes et bureaux d'études dans cet exercice.

Tout autant, l'observation du territoire reste un enjeu majeur pour suivre ses évolutions, détecter les impacts du SCoT et préparer l'évaluation réglementaire à 6 ans. Dans ce but, l'agence d'urbanisme accompagne les **SCoT Sud Gard** et **Uzège Pont du Gard** dans le déploiement d'un outil de suivi mutualisé basé sur une grille d'indicateurs communs, qui, pour certains d'entre eux, seront également renseignés à l'échelle de l'interSCoT.

Pour répondre notamment à l'enjeu de mesure de la consommation d'espaces, certains territoires font le choix de se doter d'outils dédiés. C'est le cas des **SCoT Sud Gard, Uzège Pont du Gard** et **Pays des Cévennes,** qui ont acquis une base d'occupation des sols à grande échelle, dont la dernière mise à jour a été réalisée en 2018. Une fois produite par un prestataire, l'exploitation et la valorisation de la base ont été confiées à l'agence d'urbanisme. D'un grand niveau de précision géographique, ces données alimentent les réflexions des SCoT, mais sont également à la disposition des communes et EPCI dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme ou du déploiement de politiques spécifiques (économie, agriculture, biodiversité, etc.).

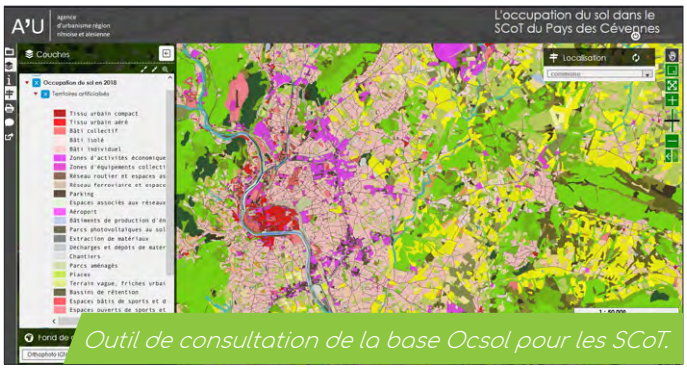

Outil de consultation de la base Ocsol pour les SCoT.

Focus : quand planification rime avec animation

Inciter le débat d'idées pour partager un projet

Posters, paperboards, cartes mentales, post-it, gommettes, jeux de cartes… autant d'outils et de supports d'animation à mobiliser à bon escient pour être en phase avec les attentes des élus et des acteurs du territoire. A l'agence, comme dans d'autres structures, la gestion de projet dite « agile » permet de faire émerger des récits de territoire, de fédérer les élus, de croiser les regards entre partenaires, élus et habitants.

Les démarches de planification nous incitent, en fonction des participants, à renouveler et diversifier nos « modes de faire » afin de proposer des méthodes pour définir et partager les lignes directrices des stratégies de développement.

L'aspect ludique et collégial de ce type d'exercice favorise, pour chacun des acteurs, une prise de recul et l'exploration de nouvelles idées.

L'animation est très certainement un des leviers qui peut réconcilier les élus avec la planification pour dépasser les obligations réglementaires, les débats sur les chiffres, et leur permettre d'être pleinement engagés dans l'élaboration du projet d'aménagement stratégique, sujet éminemment politique.

Préparation d'un atelier à l'A'U et …

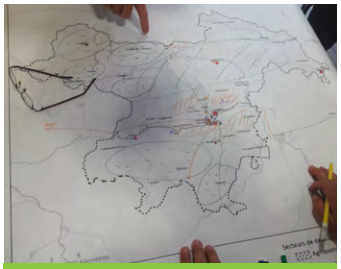
… « cartes blanches » pour les élus du SCoT Causses et Cévennes.

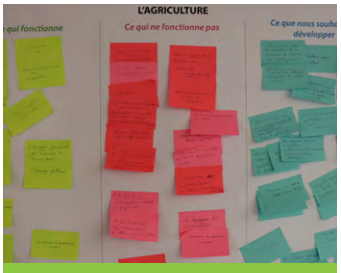

SCoT Piémont Cévenol : Post-it et …

… atelier à base de photo-langage.

Mobilité : des territoires en mouvement

Couvrir l'ensemble des besoins en mobilité de nos territoires

Depuis la promulgation de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) en 2019, la répartition des compétences se précise en Occitanie. Seules deux communautés de communes sur le territoire régional ont pris la compétence mobilité, et aucune dans le Gard. La Région est donc confirmée comme la principale autorité organisatrice de la mobilité et de l'intermodalité et doit jouer un rôle intégrateur et fédérateur avec les collectivités. Elle propose une politique ferroviaire ambitieuse, recentrée sur les déplacements du quotidien, poursuit la coordination des réseaux interrégionaux LiO, en complémentarité avec les réseaux urbains, et se dote de la compétence vélo. En parallèle, les collectivités se mettent en mouvement et l'on observe sur le territoire d'intervention de l'agence de nombreuses démarches de planification de la mobilité, qu'elles soient à l'échelle d'une commune ou d'un EPCI. Il est vrai que les attentes autour des enjeux liés à la transition écologique et énergétique n'ont jamais été aussi fortes. Ces enjeux sont d'ailleurs renforcés par l'adoption en août 2021 de la Loi Climat et Résilience. Pour relever ces défis, les collectivités se mobilisent.

Le **Conseil Départemental du Gard** relance l'élaboration de son Schéma de la mobilité. Le Plan de mobilité (ex-PDU) de **Nîmes Métropole** entre dans une phase de finalisation du scénario de référence avec un temps de concertation prévu d'ici la fin de l'année 2021. Le lancement en parallèle d'un plan vélo permettra de réaliser rapidement, au sein de cette agglomération, des premières actions en faveur d'un urbanisme cyclable ambitieux. La Communauté de communes du **Pays de Sommières** lance pour sa part une étude mobilité afin de définir une stratégie permettant d'améliorer la gestion des déplacements. La démarche mobilité grand bassin nîmois - secteur Ouest Gard Vidourle initiée par l'**Etat** et animée par l'A'U, devrait permettre de coordonner à l'échelle des 5 EPCI du **PETR Vidourle-Camargue** en articulation avec **Nîmes Métropole,** les politiques de mobilité.

Pour autant, ces démarches soulèvent plusieurs questions que les élus se doivent d'aborder dans les prochains mois. A titre d'exemple :

- Quelle répartition des compétences, à terme, entre collectivités ?
- Comment mieux articuler la gestion des réseaux de transports collectifs avec la compétence voirie, circulation et stationnement ?
- Comment coordonner les politiques d'urbanisme cyclable gérées à la fois par les communes, les EPCI, le Département, la Région ?
- Comment optimiser et améliorer la gestion des réseaux de transports urbains suite à la crise sanitaire ?
- Comment intégrer les démarches interterritoriales impulsées par les EPCI au sein des bassins de mobilité en cours de définition par la **Région Occitanie** ? Ou inversement comment prendre en compte ces démarches locales dans une politique régionale ?

Autant de questions qui pourront être abordées dans les instances de chaque collectivité, mais également collectivement au sein de Club Mobilité partenarial de l'A'U.

Club Mobilité

Pour faire suite au club du 26 février 2021 portant sur la Loi d'Orientation des Mobilités, l'agence mobilise les principales autorités organisatrices pour débattre lors d'un prochain club des nouvelles modalités de prise en compte des besoins en mobilité sur l'ensemble du territoire.

Politiques de mobilité PETR et EPCI sur le périmètre d'intervention de l'agence.

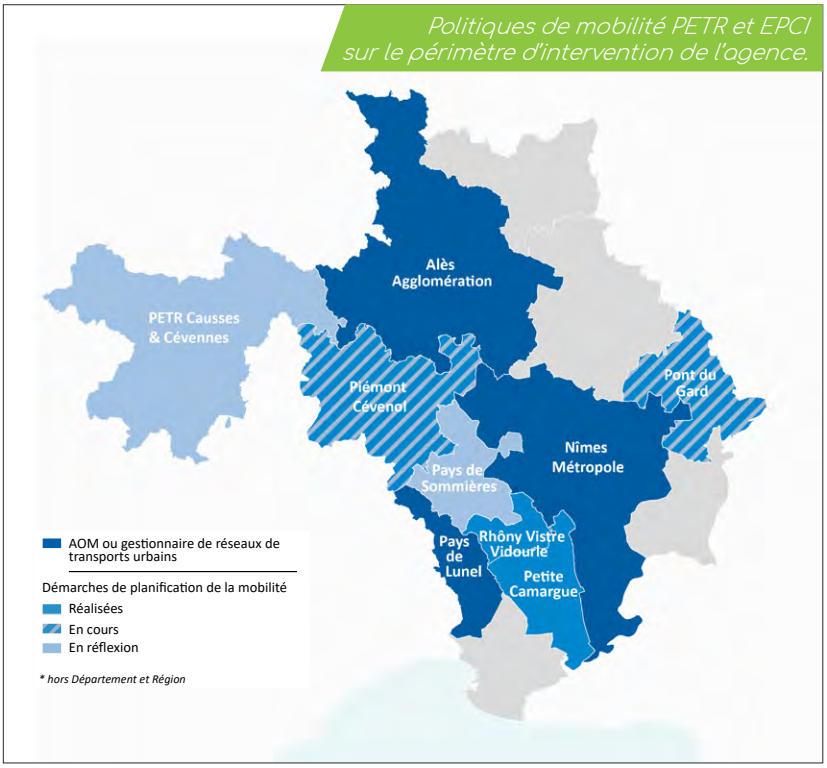

Des coopérations territoriales le long d'axes ferroviaires

Des démarches négociées pour articuler mobilité et urbanisme

Parmi les réflexions sur la mobilité en cours embrassant des territoires plus larges que les EPCI, on peut citer celles autour d'un axe ferroviaire. Dans un contexte visant à multiplier les solutions de déplacement autres que la voiture individuelle, le retour à un usage plus appuyé du train apparaît comme une bonne alternative. L'enjeu est de trouver le bon équilibre entre offre (en intégrant les contraintes techniques) et demande, alors que les situations peuvent être très variables d'une ligne à l'autre et d'un point d'arrêt à l'autre.

La Région Occitanie, compétente pour la mobilité ferroviaire (TER) mais aussi pour la gestion du réseau de cars LiO, est un acteur incontournable en la matière.

L'agence, à l'instar de ce qu'elle a réalisé entre 2009 et 2013 pour le Contrat d'axe le long de la ligne Alès-Nîmes, joue actuellement un rôle d'animateur auprès des territoires desservis par **la ligne Nîmes - Le Grau du Roi**. Cette démarche, à l'initiative de **Nîmes Métropole,** associe les Communautés de Communes **Terre de Camargue** et **Petite Camargue** ainsi que la **Région Occitanie**. Le 14 Octobre 2021, un atelier / table ronde a officialisé le lancement d'une démarche de projet d'axe sur cette ligne considérée par la Région comme également propice à des projets expérimentaux (matériel roulant, fret …).

Les représentants-élus de la Région, de 3 EPCI et de l'A'U débattent du devenir de la ligne Nîmes-Le Grau du Roi.

Focus : les Plans Locaux de Déplacements

Apaiser la ville en réorganisant les pratiques de mobilité

La question de l'évolution des pratiques de déplacements et de l'organisation globale de la mobilité se pose de façon croissante dans les territoires, et de plus en plus à l'échelle communale. Ainsi, **un nombre croissant d'élus souhaite doter leur commune d'un Plan Local de Déplacements** (PLD) afin de répondre à des besoins ciblés ou plus généraux en lien avec la mobilité : vitesse et sens de circulation, entrées et traversées de villages, stationnement, cohabitation et articulation des différents modes de déplacement, avec une montée en puissance de la pratique du vélo et de la marche à pied. Plans de circulation et plans d'actions cohérentes sont autant de réponses visées au service d'une pratique apaisée des espaces urbains et de la qualité de la vie.

Déclinaisons territorialisées des documents-cadres de la mobilité, ces démarches permettent d'affiner une réflexion tout en restant cohérent avec les grands objectifs définis à l'échelle de l'EPCI, et d'accéder à un stade opérationnel. De plus, la mise en œuvre des actions nécessitant l'appui technique et souvent financier d'autres acteurs de la mobilité, les PLD constituent une réponse globale, structurée et multi-thématique, facilitant l'émergence et la défense de projets qui, séparément, auraient moins de poids ou seraient plus difficiles à porter.

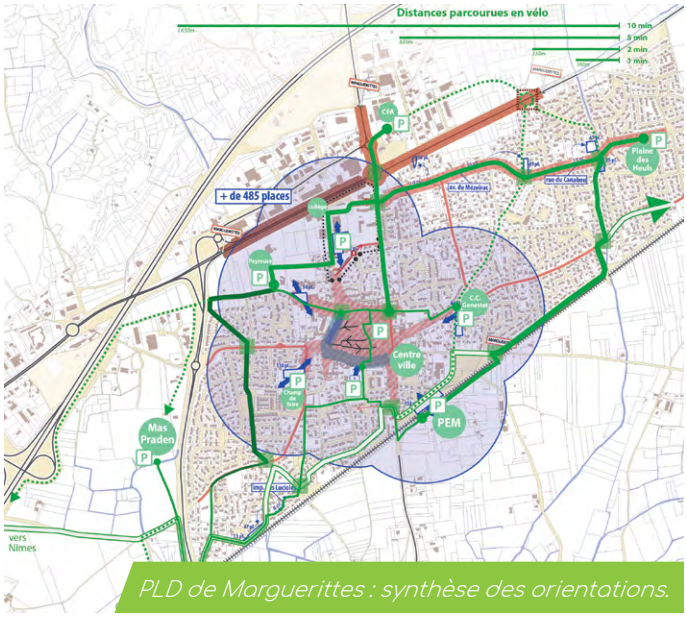

PLD de Marguerittes : synthèse des orientations.

A ce jour, l'A'U a accompagné pour l'élaboration de PLD : les communes de **Marguerittes** et de **Milhaud**.

Les politiques du logement et de l'habitat

Le Programme Local de l'Habitat

Le PLH est l'outil de définition d'une stratégie communautaire en matière d'habitat. Il est élaboré à l'échelle intercommunale pour une période de 6 ans et constitue le document de programmation généraliste qui définit les actions et les moyens nécessaires pour les réaliser. De plus en plus d'intercommunalités se saisissent de cette opportunité, de manière volontaire sans obligation légale. On découvre dans l'article pourquoi et les enjeux liés à la réussite d'un PLH.

Malgré ce que nous pensons souvent, le PLH ne s'occupe pas seulement de logement social. Il est censé toucher toutes les actions publiques liées au logement dans les territoires : l'adaptation de la construction de logements aux besoins locaux, la primo-accession, l'incitation à la réhabilitation du parc privé et social, l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap, les politiques d'hébergement en faveur des jeunes comme des seniors, etc.

Le PLH est nécessairement intercommunal car il s'agit d'une échelle territoriale qui correspond aux bassins de vie au sein desquels les ménages font leurs choix résidentiels.

Nous observons sur le territoire d'intervention de l'agence un intérêt accru des intercommunalités pour le PLH. En effet, si le PLH est obligatoire pour certaines d'entre elles, comme **Alès Agglomération**, **Nîmes Métropole** ou le **Pays de Lunel**, d'autres s'en sont saisies ou envisagent de le faire de manière volontaire. C'est le cas de la CC **Rhôny Vistre Vidourle** par exemple, qui commence sa démarche d'élaboration, ou de celle du **Pays de Sommières** qui l'a adopté en 2011. Toujours de manière volontaire et en anticipation par rapport à l'obligation à venir, la CC **Beaucaire Terre d'Argence** a adopté son PLH en 2015 et le révise actuellement, forte d'une montée en compétence en la matière.

L'agence d'urbanisme travaille en partenariat avec ces intercommunalités pour relever le défi de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation en continu des actions du PLH.

Suite au club Habitat du 9 juin 2021 portant sur le permis de louer, l'agence organisera début 2022 un prochain club sur le sujet des conditions de mise en œuvre des outils favorisant l'amélioration de l'habitat, et ce en prenant appui sur les retours d'expérience des collectivités locales.

Échanges sur les orientations du PLH CC Beaucaire Terre d'Argence.

Source : CCBTA

Créer une dynamique

Un des enjeux majeurs du PLH est de créer une dynamique capable de favoriser le partage d'une culture commune des problématiques, la définition de modes d'intervention et de financement, la coordination entre les différents dispositifs. L'animation de cette démarche se doit d'être de qualité. Elaborer et gérer un PLH, c'est mettre en place une démarche collective, participative et mobilisatrice, qui requiert du temps et des moyens d'étude, d'animation, de négociation, de communication, qu'il faut anticiper avant son lancement.

Simplifier les politiques du logement et de l'habitat

Face à la multitude de dispositifs d'aide, de plans, d'opérations, de financements, mais aussi à la variété des parties prenantes et de leurs intérêts, le PLH est l'opportunité de coordonner cette variété d'acteurs et d'actions avec l'élaboration et la mise en place d'une feuille de route partagée. Le document d'orientations du PLH synthétise la stratégie politique à adopter et les grands objectifs à atteindre.

Prendre en compte la diversité des territoires

Le logement est un bien ancré dans des espaces physiques où l'offre et la demande se rencontrent, générant un marché du logement spécifique. Les politiques du logement doivent donc nécessairement être territorialisées. Grâce à un diagnostic détaillé qui se penche sur les différents domaines du logement, le PLH permet de faire émerger ces spécificités et ainsi d'adapter les mesures nationales au territoire à travers la définition des priorités d'intervention et des possibilités réelles de faire.

Assurer l'opérationnalité de la politique habitat

Le PLH est l'occasion de mutualiser des moyens à l'échelle intercommunale et de capter des ressources supplémentaires pour construire ou améliorer l'habitat. En effet, pour que les politiques locales de l'habitat puissent produire des résultats, il faut se donner un cadre et les moyens pour agir. Celui-ci se matérialise dans le programme d'actions du PLH qui décline opérationnellement la stratégie habitat en différentes fiches-actions qui fixent les tâches précises à effectuer ainsi que le calendrier prévisionnel et les moyens à mobiliser (techniques et financiers).

Logements sociaux : consultation en ligne

L'Atlas interactif du logement social

En lien avec les objectifs de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), Alès Agglomération et Nîmes Métropole poursuivent l'objectif de faciliter la connaissance et l'accès au logement social sur leurs territoires. C'est dans cet esprit que l'A'U développe et propose un outil interactif permettant de visualiser et mieux connaître le parc locatif social.

Cet outil, dénommé « Atlas du logement social », permet d'**accéder facilement à la localisation de tous les programmes de logements locatifs sociaux**, soit 18 609 logements sur **Nîmes Métropole** et 10 371 logements sur **Alès Agglomération**. L'outil propose aussi un récapitulatif du nombre total de logements sociaux, leur répartition selon la typologie (T1, T2…) et les types de financement (PLAi, PLUS, PLS, autres), et cela à l'échelle intercommunale, communale et au programme.

L'objectif est double : d'une part, cet outil aide les demandeurs de logements sociaux à mieux exprimer leur demande grâce à la mise en ligne d'une version publique et, d'autre part, permet aux services techniques des collectivités locales d'obtenir rapidement plus d'informations avec le téléchargement des fiches détaillées de chaque programme, via un accès sécurisé.

Cet atlas, mis à jour annuellement, est alimenté par le Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) ainsi que par la réalisation d'un reportage photographique.

Pour accéder aux atlas >

- **Alès Agglomération** https://statistiques.audrna.com/logements_sociaux_aa/secure.php
- **Nîmes Métropole** https://statistiques.audrna.com/logements_sociaux_nm/secure.php

Focus : la redynamisation des cœurs de bourgs

Nîmes Métropole, vers une OPAH RU multi-sites « Cœurs de bourgs »

Malgré un développement démographique sans précédent ces 50 dernières années, les bourgs et villages de Nîmes Métropole connaissent une perte d'attractivité marquée par un recul de l'activité commerciale, une paupérisation de la population, un accroissement de la vacance et de la dégradation des logements, ainsi qu'une délocalisation ou une fermeture de certains équipements et services publics.

Forts de ce constat, les élus de **Nîmes Métropole** ont souhaité inscrire la mise en place d'une OPAH RU « Cœurs de bourgs » dans les centres anciens des communes de **Bouillargues**, **Clarensac, Générac**, **Manduel**, **Marguerittes**, **Milhaud** et **Redessan**, comme l'une des actions phares du PLH de Nîmes Métropole.

Les objectifs de l'OPAH RU sont d'améliorer le parc de logements à travers des dispositifs incitatifs et les aides de l'Anah, de lutter contre la vacance et l'insalubrité, par le biais d'outils coercitifs au besoin, de recycler les îlots dégradés via des opérations d'aménagement, de développer le conventionnement dans le parc privé et veiller à un équilibre de l'offre de logements.

L'OPAH RU ne constitue que l'un des leviers de revitalisation des cœurs de bourgs. C'est pourquoi elle s'appuie sur les actions de dispositifs déjà engagés. Ainsi, toutes les communes retenues s'inscrivent dans une démarche de travaux d'amélioration et d'embellissement des espaces publics et ont signé un contrat cadre « Bourg Centre Occitanie » avec la **Région Occitanie**. Les multiples leviers de revitalisation concernent le renforcement de l'offre commerciale, la qualité des espaces publics ou encore la requalification des îlots les plus dégradés.

Nîmes Métropole a sollicité l'agence d'urbanisme pour réaliser une étude préalable avec une analyse urbaine étoffée des 7 communes dont les grands enjeux sont la création d'une place de village apaisée et la réduction de la place de la voiture, qui passe par le développement d'une offre de stationnement à proximité immédiate des cœurs de bourgs. **Grâce à ces actions, le parc de logements des cœurs de bourgs redeviendra attractif tout comme son environnement urbain.** L'étude préalable constitue le diagnostic de l'étude pré-opérationnelle qui sera confiée à un prestataire extérieur.

Générac : enjeux urbains, préconisations d'interventions.

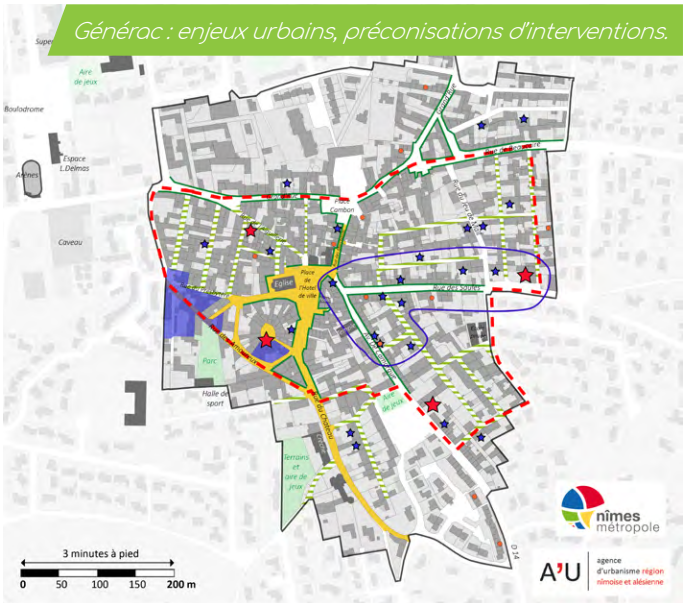

à l'Affiche

Octobre 2021

SPEED DATING de l'urbanisme

1 MATINÉE / 2 SALLES / 14 PRÉSENTATIONS

MARDI 9 NOVEMBRE 2021 / 8H30-12H30

L'Agence d'urbanisme, région nîmoise et alésienne propose aux acteurs publics du développement du territoire de faire un tour d'horizon de sujets d'actualité et de missions confiés par ses partenaires.

STRATÉGIES DE TERRITOIRES

> **DE NOUVELLES TRAJECTOIRES DE DÉVELOPPEMENT DANS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ?**
Du SRADDET aux PLU en passant par les SCoT

> **SUITE À L'APPROBATION D'UN SCOT, L'AVENTURE CONTINUE**
Guide de mise en œuvre du SCoT Sud Gard

> **LES STRATÉGIES À DÉVELOPPER À L'ÉCHELLE D'UNE COMMUNE**
L'exemple de la commune de Marguerittes

OUTILS D'AIDE À LA DÉCISION

> **DE NOUVEAUX OUTILS POUR FACILITER L'EXERCICE DE NOUVELLES COMPÉTENCES**
L'observatoire du parc locatif social d'Alès Agglomération

> **CARACTÉRISER PLUS FINEMENT LE FONCIER POUR MIEUX ACCUEILLIR NOS PROJETS**
L'outil de prospective foncière de Nîmes Métropole

> **ACCOMPAGNER PAR L'ANALYSE LA STRUCTURATION D'UNE FILIÈRE ÉCONOMIQUE**
Filière forêts/bois de la charte forestière du Pays des Cévennes

TERRITOIRES EN MOUVEMENT

> **COMMENT SONT COUVERTS AUJOURD'HUI LES BESOINS EN MOBILITÉ DE NOS TERRITOIRES ?**
Le dialogue des AOM avec les territoires

> **QUAND DES TERRITOIRES S'UNISSENT AUTOUR DU TRAIN**
L'exemple de la ligne Nîmes-Le Grau du Roi

> **LES MODES ACTIFS REDESSINENT LA VILLE**
Partager la voirie, y compris pour les piétons et vélos

> **APAISER LA VILLE EN RÉORGANISANT LES PRATIQUES DE MOBILITÉ**
Plan Local de Déplacements de Milhaud

TERRITOIRES URBAINS

> **COMMENT DÉFINIR UNE STRATÉGIE FONCIÈRE AU SERVICE D'UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ?**
Tout commence(ra) par la ressource foncière

> **PEUT-ON CONTINUER À VIVRE EN MILIEU URBAIN ?**
Définir une stratégie habitat adaptée aux territoires

> **REDYNAMISER LES CŒURS DE BOURG**
L'analyse de 7 communes de Nîmes Métropole pour une future OPAH-RU

> **LA COOPÉRATION DE STRUCTURES LOCALES AU SERVICE DE PROJETS COMPLEXES**
Renouvellement urbain du Marché Gare à Nîmes

A'U agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne

Retrouvez les publications de l'A'U sur le site
www.audrna.com

Pour plus d'informations, contactez-nous au 04 66 29 12 12

Conception, réalisation : A'U - Octobre 2021 / Crédits : A'U (sauf mention contraire)